

ET LE FINANCEMENT ?

• INVESTISSEMENT

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération immobilière est de 1 098 708 € HT

(analyse des sols, travaux, honoraires, mobilier spécifique, imprévus...).

Subventions annoncées :

le Conseil général, la Caisse d'Allocations Familiales, La Communauté de Communes du Pays de Courpière, le Conseil Régional (pour la structure bois), l'ADEME (énergies renouvelables), le Ministère de l'Intérieur (crédits parlementaires), le FEDER (subvention européenne)

Total des subventions 728 175 € soit 66,27 % ; reste pour la commune 33,73%

Le poids du remboursement de l'emprunt serait environ de 25 000 € par an, **soit moins de 1% du budget d'investissement de la commune.**

Nota : Dans ce calcul n'a pas été pris en compte la part de la Dotation Globale d'Équipement recevable en 2009
La TVA est remboursée deux ans après la fin des travaux (environ 200 000 €) et participe aux capacités d'autofinancement du budget communal

• FONCTIONNEMENT

L'enveloppe prévisionnelle annuelle est de 250 000 € HT

(Charges d'entretien et salaires)

Participation de la CAF (participations parentales et prestations)	soit 165 000 €
Participation de la CAF (Contrat Enfance Jeunesse)	soit 46 750 €

Total de 211 750 € soit 84,70 % ; reste pour la commune 15,30 %

auxquels il faut intégrer les recettes prévisibles de

- Revente d'électricité à EDF pour 2 700 €/an
- Loyers RAM sans les charges
- Inscription Ludothèque
- Location salle réunion pour les associations familiales ou Petite Enfance

Ce qui augmenterait les recettes. L'autofinancement de la commune pourrait descendre jusqu'à 11% (27 500 €/an), soit le coût le moins élevé du département pour une structure de ce genre.

Pour permettre la comparaison :

- le coût de l'Espace Jeunes est deux fois plus élevé.
- le coût du Centre de Loisirs est identique pour la commune.

Rappelons aussi que 5 adjoints vont percevoir au total 15 000 € de plus par an.

27 500 € représentent environ les impôts locaux de 25 propriétaires de pavillons moyens ; mais pourquoi les jeunes couples viendraient bâtir et dépenser sur notre territoire si les problèmes de la petite enfance ne sont pas résolus ?

Enfin 27 500 € représentent moins de 1% du budget de fonctionnement de la commune.

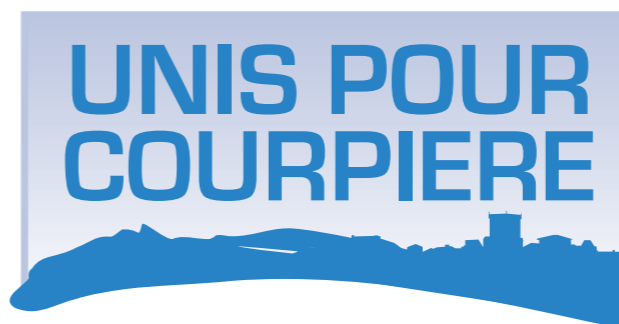
Il faut noter qu'en raison de l'état d'avancement du projet, **la CAF a déjà versé 40 000 € qui devront être remboursés si le projet ne se fait pas !**

De plus, **la collectivité aura dépensé 60 000 € pour rien** (étude de faisabilité, étude de sol, étude thermique, architecte.....)

Pour vous informer et échanger, une seule adresse ! <http://www.unispourcourpiere.org/>

Les élus Unis pour Courpière :

Daniel ATGER, Philippe CAYRE, Brigitte GARDETTE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Maurice ZELLNER sont à votre disposition, en mairie, les mardis de 9h30 à 11h, les vendredis de 16h à 17h30 et sur rendez-vous.



**UN ENORME GACHIS,
une attitude affligeante !!!**



Lors d'une récente réunion publique, organisée par des parents et assistantes maternelles, le maire de Courpière vient de déclarer que la Petite Enfance n'était pas une priorité de la nouvelle municipalité et que l'attractivité du territoire ne le concernait pas.

Il tourne ainsi brusquement le dos aux engagements pris durant la campagne électorale.

Il contredit les déclarations faites sur la nécessité d'investir dans des réalisations qui structurent le territoire en terme d'habitat et d'emplois.

Quel mépris à l'égard des besoins des familles ! Quel gâchis alors que le Pôle Petite Enfance avait reçu des subventions très importantes tant pour l'investissement que pour le fonctionnement ! Renier la petite enfance comme une des premières priorités municipales, c'est casser le dynamisme, c'est compliquer l'installation des jeunes couples et déséquilibrer la démographie locale.

Nous resterons clairement du côté de celles et ceux qui refusent un tel abandon, préjudiciable aux intérêts des gens, à ceux de la commune et de tout le territoire.

Les six élus de l'opposition,

**Daniel ATGER, Philippe CAYRE, Brigitte GARDETTE,
Cathy MAZELLIER, Jeanine SUAREZ, Maurice ZELLNER**

NB : Suite à la réunion avec les assistantes maternelles et les parents, les élus de l'opposition ont écrit à M. le Maire pour lui demander la convocation urgente d'un conseil municipal et une intervention auprès de la CAF pour obtenir un sursis à statuer concernant les importantes subventions obtenues.

En effet, il y a urgence puisque sans réponse de la part de la municipalité dans les jours à venir, la CAF transférera ces subventions sur une autre collectivité et COURPIERE ne percevra rien pendant de nombreuses années.

POURQUOI UN TEL PROJET ?

Cette idée de la création d'un multi accueil Petite Enfance n'est pas nouvelle. Elle date de 2001.

Une première décision concrète a été prise : celle de doter le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) d'un local plus grand, plus accessible mais insuffisant pour répondre aux besoins de diversification de l'offre d'accueil des tous petits.

• Répondre aux besoins.

Il y a près de 200 enfants de 0 à 3 ans sur le territoire de notre communauté de commune (près de 110 à Courpière). Les Assistantes maternelles ne répondent plus à elles seules aux besoins exprimés par les familles. De plus, elles ont besoin de locaux plus importants pour sortir les enfants de chez elles, pour rencontrer, échanger et se former en permanence.

Par ailleurs, la politique gouvernementale actuelle privilégie les structures multi accueil de la Petite Enfance au détriment des petites sections de maternelle

• Rendre le territoire plus attractif

La « Petite Enfance » est un point d'appui du développement local : maintien de populations jeunes, respect de l'équilibre démographique sur le territoire, levier de solidarités de proximité, création de nouveaux services publics avec les emplois correspondants, contribution à l'installation de nouvelles entreprises.

COMMENT CE PROJET A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

Une fois la décision de principe prise, deux comités de pilotage ont été créés, qui ont fait l'objet d'informations régulières dans le bulletin municipal.

L'un : (une vingtaine de participants) a réuni des parents, des assistantes maternelles, des associations familiales, des représentants de la commune, de la communauté de communes, du conseil général et de la CAF.

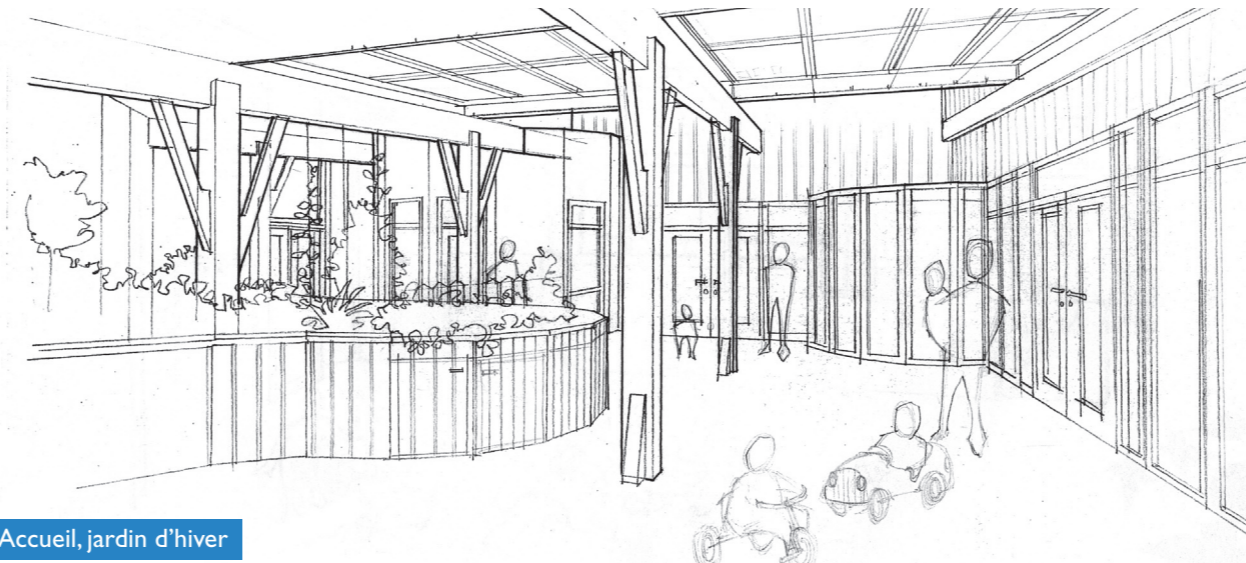
L'autre (une dizaine de participants) a réuni tous les financeurs potentiels.

Ces deux comités ont été suivis par le Maître d'œuvre et l'architecte choisis, et ont bénéficié en permanence de l'aide du Médecin pédiatre, Chef de service de la Petite Enfance du département et de la responsable de projet de la CAF.

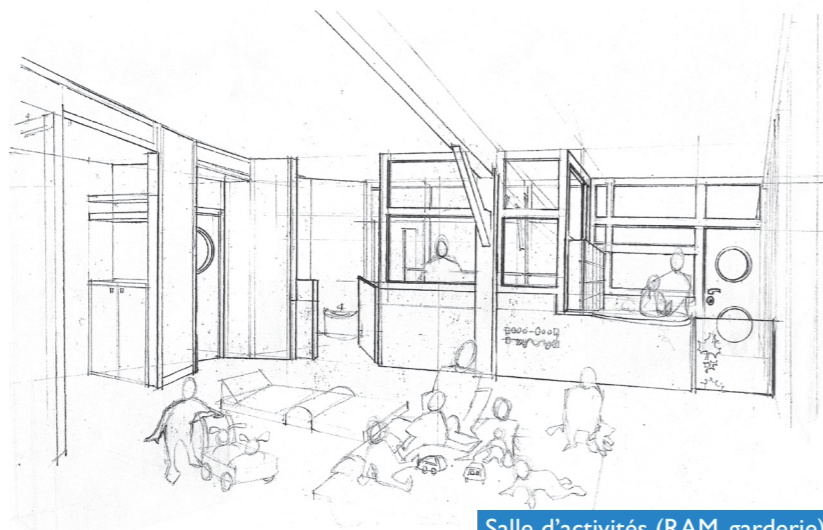
Pendant 20 mois de nombreuses réunions se sont tenues, de nombreuses visites de structures similaires ont été effectuées. Elles ont permis de préciser le programme de réalisation et d'affiner (jusqu'aux détails de la décoration) tous les éléments du projet. **Le dossier de Consultation des Entreprises est prêt.**

PÔLE PETITE ENFANCE

- Une structure multi-accueil (accueil permanent (crèche) et accueil occasionnel (halte garderie) d'une capacité totale de 24 lits.
- Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), géré par la Communauté de Communes.
- Un lieu de consultations médicale et sociale (Permanence de la Protection Maternelle et Infantile – consultations de psychologue ou travailleurs sociaux dans le cadre du relais « Ecoute Parents-Enfants »).
- Une ludothèque (prêt et échange de jouets et jeux), pouvant se transformer en salle de réunions pour les associations dédiées à la Petite Enfance, pour les formations des Assistantes Maternelles ou en lieu de vie et de rencontres familiales.
- Un jardin d'été et un jardin d'hiver s'inscrivant dans le projet pédagogique du Pôle Petite Enfance avec comme fil conducteur l'initiation à la découverte et à la protection de la nature.



Accueil, jardin d'hiver



Salle d'activités (RAM, garderie)

POURQUOI CONSTRUIRE LE PÔLE PETITE ENFANCE SUR LE GRAND ROND-POINT DE RUPPERTSBERG ?

Libre de suite et propriété de la commune (**donc pas d'achat de terrain**).

Possibilité d'installer l'équipement au mieux des impératifs bio climatiques.

Proche de l'ensemble des écoles et des installations sportives
Équipement dont le calme et l'architecture s'intégreront très bien à l'environnement pavillonnaire.

Facile d'accès en voiture et à pied grâce aux circulations déjà réalisées et à venir.

L'importance du lieu permettra également de l'aménager en répondant ainsi aux besoins du quartier et ceux des écoles environnantes.

POURQUOI AVOIR CHERCHÉ LE LABEL «HQE» (HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE) AINSI QUE LA HAUTE PERFORMANCE TECHNIQUE ?

Tout d'abord, cela correspond à notre démarche communale faisant du développement durable une des orientations municipales essentielles. C'est un équipement dont la vocation et le type de fonctionnement se prêtent bien à cette recherche.

Ensuite, en regroupant tous les services liés à la petite enfance, les conditions sont créées pour avoir un bâtiment avec un coût très minime en dépense d'énergie.

Ce serait d'ailleurs le premier bâtiment public de ce type en Auvergne.

Utilisation des verrières, charpentes, ossature et bardage bois, récupération de l'eau, panneaux solaires, toiture végétale, puits canadien.... Tout a été pensé pour être confortable, douillet pour les tous petits et très économique pour le fonctionnement.

Enfin, cette approche a permis d'obtenir des subventions complémentaires du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

ET L'EMPLOI ?

Cet équipement va créer 11 emplois (soit 7 équivalent temps plein) qui, à compétences égales, seront recrutés en priorité sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Courpière.

La question nous est posée parfois : cet équipement va-t-il réduire l'emploi des Assistantes Maternelles ?

La réponse est formellement NON.

A Marat, Pont du Château, Ennezat, Mozac, aux Martres de Veyre, à Vic le Comte, ... dans toutes les structures visitées par les uns ou les autres, nous avons posé cette question.

Non seulement cela ne nuit pas à l'emploi des assistantes maternelles mais cela renforce la vocation d'accueil du territoire et crée les conditions de nouveaux emplois.

De plus une complémentarité se met en place entre tous les professionnels de la Petite Enfance, il y a une meilleure information et formation des assistantes maternelles qui établissent des contacts en permanence avec les professionnels de la crèche, de la halte garderie mais aussi avec la PMI. Cela ouvre enfin pour les assistantes maternelles des possibilités d'évolution de leur métier.